

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
23 juin 2020

Date d'affichage
1^{er} juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
21	0	1

Séance du 29 juin 2020

Le lundi 29 juin 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Margaux HELQUE

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Semya WATBLED AJMI

INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DELEGUES :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1,
Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 fixant les indemnités de fonction du Maire et des adjoints aux vues de leurs délégations.

Considérant que le Maire a délégué une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux,
Considérant qu'un conseiller municipal titulaire d'une délégation peut percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal, dans la limite du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les indemnités suivantes aux Conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe globale autorisée :

M. François DE SAINT VICTOR, conseiller délégué : 8 % de l'indice brut terminal 1027
Mme Emilie BESSON, conseillère déléguée : 8 % de l'indice brut terminal 1027

PRECISE que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Résultats des votes :

POUR : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

ABSTENTION : François DE SAINT VICTOR

RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

(Art. L 2123-20-1, II, 2^{ème} alinéa)

Valeurs au 01/01/2019

Strate démographique : 1 000 à 3 499 habitants (population légale au 01.01.2020 : 2 593 hab.)

Valeur de l'indice brut terminal 1027 : 3 889,40 € (depuis le 01/02/2017)

Indemnités brutes mensuelles maximales	
MAIRE :	ADJOINTS :
Taux max. en % de l'indice brut term. : 51,6 %	Taux max. en % de l'indice brut term. : 19,6 %
	Nombre de postes : 6
Enveloppe : 2 006,93 €	Enveloppe : 4 620,61 €
Enveloppe globale : 6 627.54 €	

Indemnités brutes mensuelles allouées					
MAIRE	Taux retenu	Montant	ADJOINTS / CONSEILLERS	Taux retenus	Montants
Gérard CROZIER	51,6 %	2 006,93 €	1 ^{er} adjoint Jean-Michel CHAGNON	23.3 %	906.23 €
			2 ^{ème} adjoint Jocelyne CASTON	14 %	544.52 €
			3 ^{ème} adjoint Denis CORNILLON	14 %	544.52 €
			4 ^{ème} adjoint Christel DUBOIS	14 %	544.52 €
			5 ^{ème} adjoint Rodrigue ROUBY	14 %	544.52 €
			6 ^{ème} adjoint Sylvie VACHON	14 %	544.52 €
			Conseiller municipal François DE SAINT VICTOR	8 %	311.15 €
			Conseiller municipal Emilie BESSON	8 %	311.15 €
TOTAL :		2 006,93 €	TOTAL :		4 251.13 €
Enveloppe globale : 6 258.06 €					

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

